

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2021

---

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° 763

présenté par

M. Menuel, Mme Anthoine, Mme Audibert, Mme Bazin-Malgras, Mme Beauvais, M. Bony,  
M. Jean-Claude Bouchet, M. Bourgeaux, M. Cherpion, Mme Corneloup, M. Perrut, Mme Poletti,  
M. Sermier, Mme Trastour-Isnart, M. Viala et M. Jean-Pierre Vigier

-----

### ARTICLE 48

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« , à terme, à l'absence de toute artificialisation nette de ceux-ci »

les mots :

« à la sobriété foncière ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi ne définit pas la notion d' « absence d'artificialisation nette », il est donc proposé de la remplacer par « sobriété foncière », juridiquement et techniquement plus claire.